

Compte rendu de la session d'automne 2009 de la section SCOA

La section SCOA du CNAP s'est réunie le 14 décembre 2009 pour sa session consacrée aux mouvements de personnel et titularisations ainsi qu'à l'évaluation de l'activité des Physiciens et Physiciens adjoints des vagues quadriennales B, C et D.

Les membres B de la section ont élu G. Alory en remplacement de R. Morrow, promue Physicienne. La section a donné un avis favorable à :

- la mission longue durée de B. Jourdain à la base Dumont d'Urville en 2011 ;
- la mise en disponibilité pour convenance personnelle de F. Birol pour 7 mois ;
- la mise à disposition de l'IPEV pour 1 an de C. David ;
- la titularisation de C. Ulses.

La section a évalué l'activité 2006_2009 des Physiciens adjoints J-L. Baray, C. David, L. Deguillaume, T. Leborgne, S. Masson, A. Pazmino, M-C. Pierret et des Physiciens P. Keckhut et P. Laj. Les messages de la section seront envoyés courant janvier 2010.

La section a par ailleurs débattu des points suivants :

1. Concours 2010

Les postes mis au concours 2010 seront, sauf avis contraire du Ministère, plus nombreux qu'en 2009. Ces postes proviendraient de deux départs en retraite en SCOA et d'une redistribution de deux postes au sein du CNAP souhaitée par l'INSU compte tenu de l'importance des questions environnementales. La section se réjouit de cette initiative et rappelle la nécessité de maintenir à l'avenir un flux soutenu de postes de Physiciens compte tenu d'une pyramide des ages particulière.

Il y aura donc, sauf avis contraire du ministère, un poste de Physicien, deux postes de Physiciens adjoints vacants et deux postes de Physiciens adjoints susceptibles d'être vacants.

Les auditions du concours 2010 se tiendront probablement 12 au 14 avril 2010, soit après les auditions des sections 19 et 20.

Les coloriations suivants seront associés à ces concours :

- consolidation de l'émergence du projet européen ESFRI ICOS et IAGOS (Ramces et Mozaic) ;
- création d'un réseau national bassins versants (Amma/Catch, OHMCV, OHGE, OSR, BVET, HYBAM, H+) ;
- développement site instrumenté CO-PDD ;
- maintien du service NDACC.

2. Charte des observatoires des sciences de l'univers et plus généralement implications de la loi « LRU »

La projet de charte proposé par l'INSU aux universités à pour but de préserver la pérennité du réseau national des services d'observation en visant une contractualisation quadriennale INSU|Université garantissant les moyens humains et budgétaires. Une concertation se met en place entre les directeurs des établissements pour réfléchir à l'évolution des OSU dans le cadre de la loi LRU.

La section SCOA s'associe à l'initiative de la section Astronomie de provoquer une réunion de l'ensemble des sections CNAP en janvier afin d'affirmer une position nationale vis-à-vis des présidents d'université. La section SCOA rappelle qu'une coordination nationale est indispensable à l'efficacité de services d'observation des surfaces continentales, de l'océan et de l'atmosphère pour au moins deux raisons :

- les questions liées à ces milieux (changement climatique, impact anthropique) ont des implications sociétales fortes et, à ce titre, les observations et recherches conduites doivent contribuer de manière cohérente à la politique nationale et internationale de la France.
- La culture d'observation de ces milieux est récente (en lien avec les problématiques de changement global) et a besoin d'une coordination forte au niveau national pour optimiser nos moyens, notamment humains, et homogénéiser les pratiques.

Cette coordination permet aux grandes universités françaises de contribuer à des prises de positions nationales cohérentes et indépendantes.

3. Activité d'enseignement des personnels du CNAP

Dans la phase d'évolution actuelle liée notamment à la loi dite LRU, la Section SCOA choisit d'utiliser comme telle la fiche de la Section Astronomie pour ne pas multiplier les documents de référence et les différences entre sections du CNAP. La section SCOA souhaite que les enseignements pris en charge par les personnels CNAP s'insèrent progressivement dans le cadre académique et assurent ainsi une meilleure cohérence entre la définition de service des personnels CNAP et celle des enseignants-chercheurs de l'université. La section SCOA est attachée pour les personnels CNAP à la possibilité :

- d'effectuer leurs enseignements dans les établissements d'enseignement supérieur de leur choix ;
- d'intégrer les techniques et données de l'observation dans leurs enseignements en s'appuyant sur les Services d'Observation.

4. Mouvements de personnel CNAP vers les nouveaux OSU

La section SCOA souhaite examiner les demandes de rattachement lors de sa session de printemps.

Le 18 décembre 2009,

J-D. Creutin, Président de la section SCOA du CNAP